

(RÉ)ADAPTER NOS ESPACES URBAINS :

LES SOLUTIONS SONT
DANS LA NATURE

Expérimentation dans les quartiers de *Devant-les-Ponts*
et *Patrotte-Metz-Nord*

#environnement | décembre 2025

Les conséquences du dérèglement climatique sont déjà visibles et nécessitent de s'y adapter dès maintenant. Les villes, particulièrement exposées en raison de leurs surfaces imperméabilisées et de leur densité de population, doivent mettre en place des solutions pour faire face aux événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents et réduire la vulnérabilité des habitants.

Metz compte de nombreux espaces de nature (52 m² d'espaces verts par habitant, contre 31 m² en moyenne en France) mais aussi des espaces imperméables non bâtis : 494 hectares, hors réseau routier, soit 12 % de sa superficie. Ces espaces représentent un fort potentiel pour recréer des espaces de nature et rafraîchir la ville, préserver la ressource en eau, réduire les inondations, favoriser la biodiversité ou encore améliorer la qualité des sols, la santé et le cadre de vie des habitants. Certains espaces verts existants peuvent également être renforcés pour améliorer leurs fonctionnalités écologiques et les services rendus aux habitants.

Pour répondre à ces multiples enjeux environnementaux et sociétaux, **la Ville de Metz a lancé une démarche de renaturation de ses espaces publics. L'AGURAM a accompagné la Ville pour identifier les espaces qui pourraient être désimperméabilisés/renaturés et proposer des solutions fondées sur la nature pour adapter la ville aux effets du dérèglement climatique.** L'étude a été réalisée sur les quartiers de *Devant-les-Ponts* et *Patrotte-Metz-Nord*, situés au nord de Metz. En voici la synthèse.



Repère

QUELS SONT LES ESPACES LES PLUS VULNÉRABLES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Un diagnostic environnemental a été réalisé à partir de données locales pour identifier les enjeux environnementaux et les sensibilités des quartiers au changement climatique. L'objectif est de cibler les espaces qui concentrent le plus d'enjeux et qui pourraient être désimperméabilisés et renaturés en priorité.

EXPOSITION AU PHÉNOMÈNE D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN

Les surfaces minérales des villes emmagasinent la chaleur durant la journée, entraînant un réchauffement de l'air, et la restituent lentement la nuit, ralentissant le refroidissement de la ville. Ce phénomène est à l'origine des **îlots de chaleur urbains (ICU)**.

Les données issues de la thèse « Étude comparative de l'îlot de chaleur urbain de Metz Métropole et de Casablanca dans un contexte de changement climatique », réalisée par Nassima Hassani à l'Université de Lorraine, en collaboration avec l'Eurométropole de Metz, ont été analysées afin d'identifier les îlots de chaleur au sein des quartiers étudiés.

La température de l'air est mesurée à partir des 14 stations météorologiques situées dans la ville de Metz. Les données présentées sur la carte ci-dessous sont issues de modélisations réalisées à partir des températures mesurées lors de 22 nuits d'été en 2019 et 2020, entre le coucher du soleil et une heure du matin. Elles intègrent aussi l'occupation du sol à proximité des stations et d'autres paramètres tels que l'effet des bâtiments ou encore la topographie. Les écarts de températures sont calculés à partir d'une station de référence située en milieu périurbain, sur le Plateau de Frescaty à Augny, à environ 10 kilomètres au sud de Metz.

III Îlots de chaleur urbains



Les secteurs les plus touchés par le phénomène d'ICU sont les **espaces urbains denses (+3°C)** et les **zones d'activités économiques (+4°C)**. À l'inverse, les **espaces naturels** et les **secteurs résidentiels** forment des **zones plus fraîches (-1°C au niveau des espaces boisés de Devant-les-Ponts par exemple)**.



	Devant-les-Ponts	Patrotte-Metz-Nord
ICU le + faible	-1,26 °C	-1,26 °C
ICU le + élevé	+2,74 °C	+4 °C

Aucune station météorologique n'est présente dans les quartiers étudiés; les données d'îlots de chaleur sont donc moins précises et difficilement exploitables à l'échelle d'une rue ou d'une place. Les températures à la surface du sol en journée (données Landsat du 29 juin 2019) et au crépuscule (données Ecostress du 20 juillet 2020 à 23h) ont été utilisées pour compléter le diagnostic et identifier plus précisément les zones de surchauffe en période caniculaire.

QUARTIER PATROTTE-METZ-NORD

Les températures de surface enregistrées durant la journée à Patrotte-Metz-Nord varient de **28°C à 46°C**, avec plus de **50 %** du quartier concernés par des températures de surface **supérieures ou égales à 40°C**. C'est notamment le cas au niveau des **zones d'activités économiques** Metz Deux Fontaines et Nouveau Port de Metz, composées d'importantes surfaces imperméabilisées (grands parkings, infrastructures routières) et de grands bâtiments et entrepôts aux toitures sombres, qui emmagasinent la chaleur. Les **Quartiers prioritaires de la ville (QPV)** sont également concernés par des températures de surface élevées (voir carte ci-dessous). Les habitants de ces quartiers, qui ont moins de moyens pour isoler leur logement et installer des climatiseurs, sont davantage vulnérables.

QUARTIER DEVANT-LES-PONTS

Le quartier de Devant-les-Ponts est moins propice à la surchauffe que le quartier de Patrotte-Metz-Nord : les températures de surface sont globalement plus faibles, notamment sur la partie nord-ouest qui présente une part importante de surfaces naturelles et semi-naturelles (boisements, prairies, vergers, jardins privés, etc.). Les températures de surface enregistrées varient de **30°C à 43°C** au sein du quartier, avec **7 %** de la surface totale du quartier concernés par une température **supérieure ou égale à 40°C**. Le sud-est du quartier est le plus exposé, en raison de la densité du bâti et de la présence de surfaces imperméables importantes (parkings des supermarchés, du collège Jean-Rostand et du complexe sportif Baron Dufour, etc.).

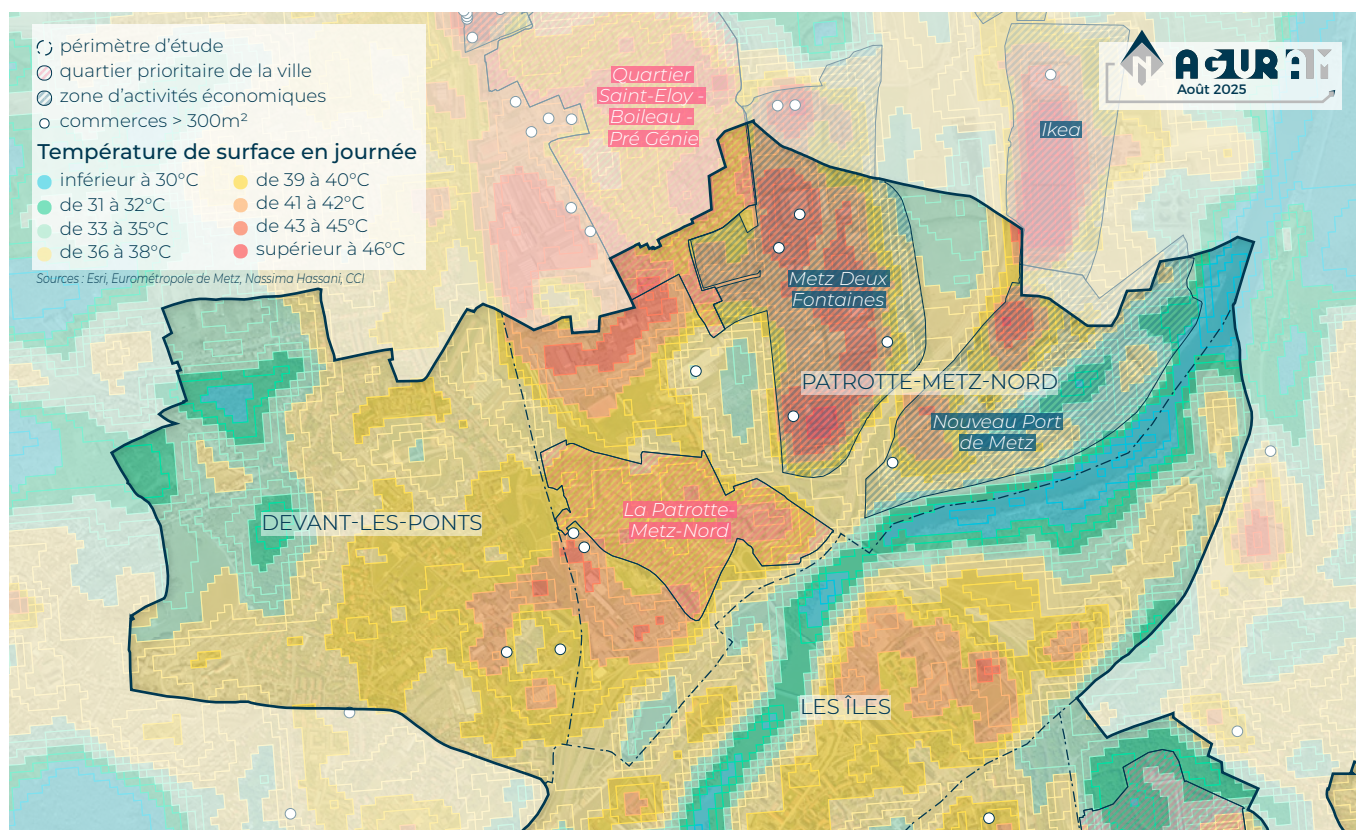


Jusqu'à **46°C** enregistrés !



Jusqu'à **43°C** enregistrés !

Températures de surface en journée



EXPOSITION AU RISQUE D'INONDATION ET DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les quartiers sont concernés par un **risque d'inondation par débordement de la Moselle** et sont exposés au **phénomène de retrait-gonflement des argiles**. Les variations de volume d'eau dans les sols argileux peuvent affecter les bâtiments et les infrastructures par la création de fissures, qui prennent de l'ampleur avec la répétition des cycles de retrait-gonflement. Ces risques naturels, liés aux conditions météorologiques, sont accentués par le dérèglement climatique, avec l'alternance d'épisodes de sécheresses et de pluies plus intenses et plus fréquents qu'auparavant.

Les données issues du Plan de prévention des risques inondation (PPRi) de la Vallée de la Moselle ainsi que les données d'exposition au retrait-gonflement des sols argileux, produites par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), ont été analysées pour identifier les secteurs les plus exposés.

QUARTIER PATROTTE-METZ-NORD ///

Le quartier de Patrotte-Metz-Nord est concerné sur plus de sa moitié (57 %) par le PPRi de la Vallée de la Moselle.

40 % de la surface du quartier se situe en **zone Orange** (risque modéré) et **17 %** en **zone Rouge** (risque élevé).

35 % de la surface du quartier (partie ouest) sont concernés par une exposition au retrait-gonflement des sols argileux de **niveau moyen**, le reste du quartier étant concerné par une exposition faible.



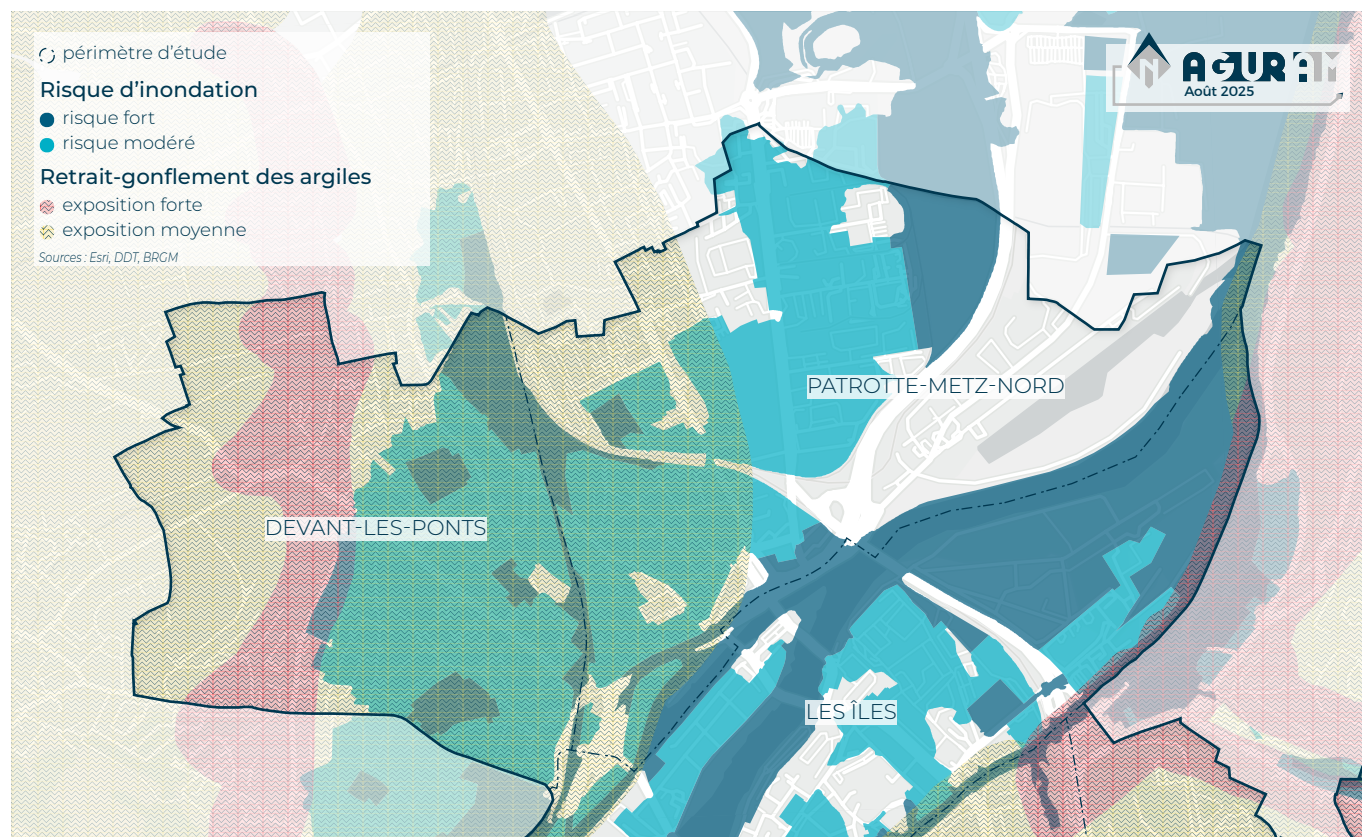
QUARTIER DEVANT-LES-PONTS /////

Le PPRi de la Vallée de la Moselle concerne la moitié est du quartier de Devant-les-Ponts.

39 % de la surface du quartier se situe en **zone Orange** (risque modéré) et **10 %** en **zone Rouge** (risque élevé).

76 % de la surface du quartier sont concernés par une **exposition moyenne** au retrait-gonflement des argiles et **24 %** par une **exposition forte**.

/// Risque inondation et exposition au retrait-gonflement des argiles



EXPOSITION À LA POLLUTION DE L'AIR

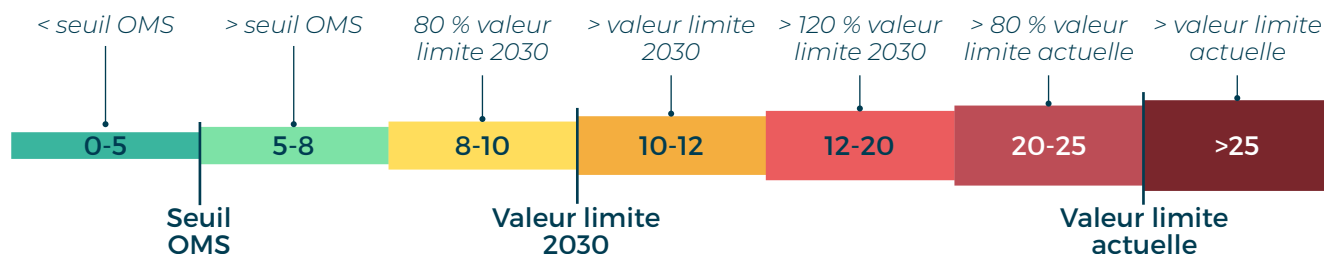
Les données utilisées pour analyser la **qualité de l'air** sont les données de **concentration moyenne annuelle en particules fines (PM2.5)** de 2020, produites par Atmo Grand Est, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en région Grand Est. Les PM2.5 sont les particules les plus fines, qui ont la capacité de pénétrer le plus profondément dans l'organisme. Elles proviennent majoritairement du chauffage au bois, du trafic routier et des activités de chantier. Depuis septembre 2021, le **seuil de recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)** pour la concentration moyenne annuelle **est fixé à 5 µg/m³**. Actuellement, la valeur limite réglementaire en France est de 25 µg/m³. Cependant, la Directive européenne sur la qualité de l'air ambiant fixe des objectifs plus stricts à l'horizon 2030 pour plusieurs polluants, dont les PM2.5. Les valeurs limites annuelles devront être réduites de plus de moitié, passant de 25 µg/m³ à 10 µg/m³.

QUARTIER PATROTTE-METZ-NORD

La concentration moyenne annuelle en PM2.5 est de **7,96 µg/m³**, ce qui est supérieur au seuil de recommandation de l'OMS et à la concentration moyenne dans la ville de Metz (7,55 µg/m³). La concentration en PM2.5 est plus faible au nord de la zone d'activité Metz Deux fontaines, ainsi qu'à l'est du Nouveau Port de Metz, avec une concentration de 7 µg/m³, ce qui peut s'expliquer par la proximité de l'eau et de prairies. La concentration en PM2.5 atteint 9 à 10 µg/m³ au niveau de certaines routes et augmente drastiquement à proximité de l'autoroute A31, atteignant **17 µg/m³** soit 170 % de la valeur limite réglementaire pour 2030.

Grands axes routiers et autoroutes :

Concentration en particules fines 2 à 3 fois supérieure aux recommandations de l'OMS



QUARTIER DEVANT-LES-PONTS

La concentration moyenne annuelle en PM2.5 est de **7,58 µg/m³** dans le quartier de Devant-les-Ponts, ce qui est supérieur au seuil de recommandation de l'OMS et légèrement supérieur à la concentration moyenne dans la ville de Metz. La concentration en PM2.5 est plus faible au nord-ouest du quartier avec une concentration de 7 µg/m³, en lien avec la présence de boisements et de prairies ainsi qu'un tissu pavillonnaire lâche et peu de voies circulantes. Certaines rues à forte circulation, telles que les **routes de Plappeville, de Lorry, de Woippy ou encore le Chemin sous les Vignes et la rue Nicolas Jung** atteignent des concentrations en PM2.5 de **9 à 10 µg/m³** ce qui correspond à la valeur limite réglementaire pour 2030.

PRÉSENCE DE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE

La **chenille processionnaire du chêne**, favorisée par les températures douces, a vu son aire de répartition progresser de plusieurs kilomètres par an vers le nord depuis 10 ans. Ses poils, particulièrement urticants, provoquent des réactions allergiques, des démangeaisons, et parfois des troubles plus graves, comme des œdèmes.

Cette chenille fréquente de manière préférentielle les forêts de feuillus ou les forêts mixtes, mais aussi les parcs et jardins où le chêne est présent. Les données d'occupation du sol ont été utilisées pour localiser les forêts de feuillus et les forêts mixtes, ainsi que les données des arbres traités par la Ville en 2021 contre la chenille. Les secteurs les plus à risque ont pu être identifiés pour proposer des mesures de lutte biologique, comme l'installation de nichoirs à Mésange charbonnière, qui est un prédateur naturel de la chenille.

QUARTIER PATROTTE-METZ-NORD

Les boisements de feuillus et les boisements mixtes sont peu présents sur le quartier de Patrotte-Metz-Nord. Plusieurs arbres ont cependant été traités au niveau de la **crèche « Le Petit Poucet »**, ainsi qu'au sein des **jardins Himmelsbach**.



QUARTIER DEVANT-LES-PONTS

L'ouest du quartier de Devant-les-Ponts accueille plusieurs boisements de feuillus et mixtes, il est donc plus exposé au risque de pullulation de la chenille processionnaire. Plusieurs arbres ont été traités par la Ville au niveau du **bois du Coupillon**, de l'école **Quatre bornes** et du **jardin Jérôme Maestre**.

FACTEURS DE SENSIBILITÉ

L'ÂGE

Les personnes âgées, les enfants, les femmes enceintes ou encore les personnes atteintes de maladies chroniques sont davantage vulnérables à la chaleur urbaine, à la pollution de l'air et au risque d'inondation. Les données de présence de populations sensibles (crèches, écoles maternelles et élémentaires, hôpitaux, Ehpad, maisons de retraite, etc.) ont donc été analysées et croisées avec les enjeux identifiés.

9 établissements recevant du public sensible à

Patrotte-Metz-Nord : l'école maternelle et élémentaire Michel Colucci, l'école maternelle La flûte enchantée, l'école élémentaire Jean Moulin, les crèches Le Château, Bernard Chabot, Le Petit Poucet, la résidence seniors Pierre et Marie Curie et le centre médico-social.

8 établissements recevant du public sensible à

Devant-les-Ponts : l'hôpital Félix Maréchal, les écoles maternelles l'Arbre Roux et Trimazo, l'école élémentaire Château Aumiot, les écoles maternelle et élémentaire les Quatre Bornes, la crèche de La Vigneraie et celle du Chat Botté.

LES CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

La période de construction du bâti peut également avoir un impact sur la vulnérabilité des populations.

Les premières réglementations thermiques du bâtiment sont apparues en 1975. Les bâtiments construits avant cette date sont donc, dans l'ensemble, moins bien isolés. Le confort des habitants logeant dans ces bâtiments anciens est particulièrement altéré durant les périodes de canicule, il est donc important d'agir sur les espaces imperméables situés dans ces secteurs, afin de réduire le phénomène d'ICU.



+ de 130
bâtiments
construits avant
1975 concernés par
un ICU supérieur
à 2°C sur les deux
quartiers étudiés

ESPACES À ENJEUX POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Le changement climatique **fragilise l'équilibre des écosystèmes et menace la biodiversité : perturbation des cycles de vie, prolifération des espèces exotiques envahissantes et des maladies, modification des caractéristiques des espèces, augmentation de la mortalité** liée aux événements climatiques extrêmes, etc. Il est donc important d'identifier les milieux attractifs pour la biodiversité afin de les préserver et les renforcer, mais aussi pour proposer de nouveaux sites d'alimentation, de repos et de reproduction à proximité. La survie des espèces dépend en effet de leur capacité à répondre à leurs besoins et à se déplacer : plusieurs études sur la Trame verte et bleue réalisées sur le territoire de la ville de Metz¹ ont été prises en compte dans le cadre du diagnostic.

QUARTIER PATROTTE-METZ-NORD

Le quartier de Patrotte-Metz-Nord est concerné par la **continuité aquatique et forestière de la Moselle formée par la rivière et sa ripisylve**. En grande partie artificialisée, la Moselle présente des ruptures liées à la présence de seuils et de barrages dans son lit mineur. Des zones humides effectives sont également recensées en bordure de la Moselle et constituent un corridor écologique pour les espèces inféodées aux milieux humides. Un réservoir de biodiversité d'intérêt métropolitain, composé de prairies, est présent sur le quartier (**réservoir « Zone de captage »**). Plusieurs espèces faunistiques, comme le Hérisson d'Europe, l'Écureuil roux, le Rougequeue à front blanc, le Martin-pêcheur d'Europe, le Tarier pâle ou encore le Léopard des murailles, sont présentes dans les milieux naturels du quartier mais aussi, pour certaines, dans les parcs et les jardins des particuliers.

QUARTIER DEVANT-LES-PONTS

Le quartier de Devant-les-Ponts est concerné par une **continuité aquatique et humide formée par le ruisseau de Bonne Fontaine et sa ripisylve**. Trois réservoirs de biodiversité d'intérêt métropolitain, principalement composés de vergers entretenus ou enfrichés et de jardins, sont présents sur le quartier (**réservoirs « Côteau Les Brieux », « Friche Bonne Fontaine » et « Coupillon/Bonne Fontaine »**). Le **Parc du Sansonnet** constitue un **corridor en pas japonais** de la trame verte urbaine. L'ensemble de ces milieux abrite une faune riche et diversifiée, comme le Hérisson d'Europe, l'Écureuil roux, le Torcol fourmilier, le Rougequeue à front blanc et la Locustelle tachetée.

¹ Diagnostic sur la faune, la flore et les habitats biologiques du territoire de Metz (Atelier des Territoires et Ecolor, 2013), Trame verte et bleue de Metz (AGURAM, 2015), Schéma de référence de la Trame verte et bleue de Metz Métropole (AGURAM, 2019)

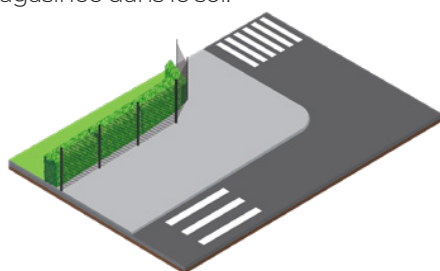
QUELS SONT LES POTENTIELS DE RENATURATION ?

3 LEVIERS CIBLÉS

Une fois les enjeux environnementaux et les sensibilités identifiés sur les quartiers, l'occupation du sol a été retravaillée et analysée pour **identifier les espaces sur lesquels il est possible d'agir**.

1 Les espaces imperméables pouvant être désimperméabilisés :

La désimperméabilisation permet l'infiltration des eaux pluviales, limitant le risque d'inondation tout en augmentant la recharge des nappes et en modérant les coûts liés à la gestion des eaux pluviales (notamment les coûts de traitement en cas de réseaux unitaires). Plusieurs solutions de transformation sont possibles en fonction du contexte, de la surface du site et des usages : espaces de pleine-terre, arbres de pluie, noues, revêtements perméables type bétons drainants, pavés drainants ou dalles alvéolées, etc. Ces solutions permettent également de réduire la chaleur emmagasinée dans le sol.



Avant



Après

2 Les espaces perméables pouvant être améliorés :

il s'agit en grande majorité d'espaces perméables végétalisés. L'objectif est de renforcer et diversifier la végétation existante (strates végétales et essences notamment) afin d'améliorer l'accueil de biodiversité, les fonctionnalités des sols, le confort thermique, le cadre de vie des habitants, etc. Ces espaces pourront aussi infiltrer les eaux de ruissellement des zones imperméables situées à proximité (déconnexion des eaux de parkings, de voiries ou de toitures), en créant des ouvertures dans les bordures des espaces verts, par exemple.



Avant



Après

3 Les bâtiments publics situés à proximité d'espaces verts ou d'espaces imperméables non bâtis :

les eaux de toiture de ces bâtiments peuvent être déconnectées des réseaux en les infiltrant dans les espaces verts alentours ou dans les espaces imperméables non bâtis une fois qu'ils seront désimperméabilisés/végétalisés.



Avant



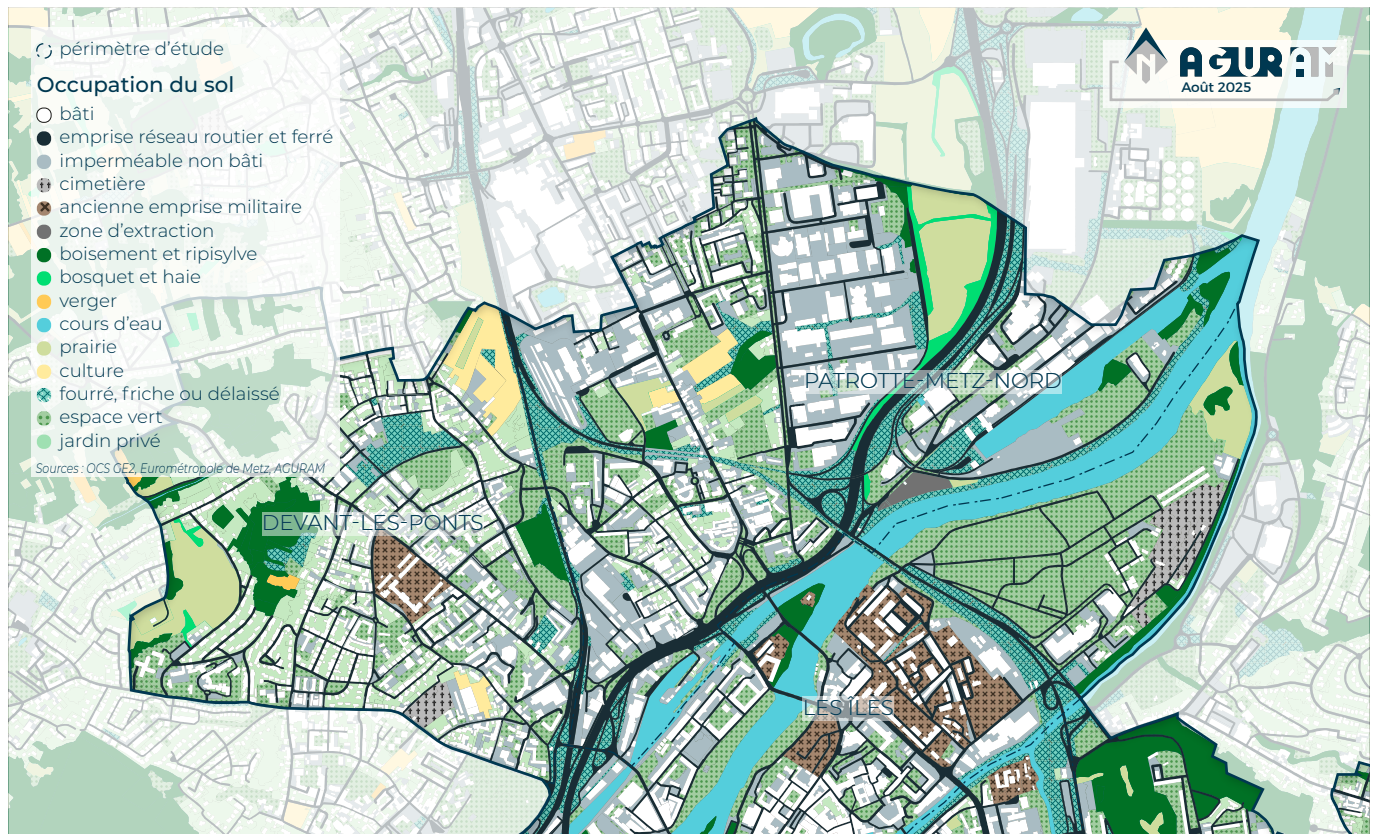
Après

IDENTIFIER & CATÉGORISER LES SURFACES

La première étape a été d'identifier et catégoriser les surfaces perméables et imperméables non bâties à partir des données OCS GE2 (Occupation du sol à grande échelle du Grand-Est, millésime 2021) produites par DataGrandEst. Il s'agit d'une **photo-interprétation fine de l'occupation des sols**.

À partir de ces données, une nouvelle occupation du sol a été créée pour répondre aux objectifs de l'étude. Des corrections manuelles ont également été réalisées pour écarter certaines erreurs dans l'occupation du sol (parkings non géolocalisés, constructions récentes non prises en compte, places de parkings rendues perméables, etc.).

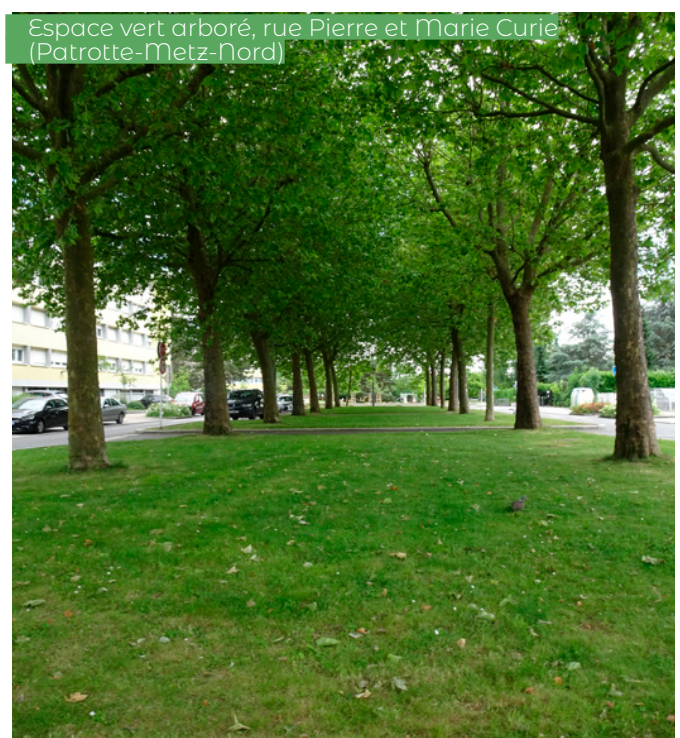
III Occupation du sol



Certains espaces perméables et imperméables non bâtis ont ensuite été caractérisés plus finement :

Les **espaces verts publics** ont été hiérarchisés en fonction de leur couvert arboré : **espace vert non arboré, peu arboré ou arboré**. Les espaces verts non arborés peuvent être plantés avec des essences et des strates végétales variées, les espaces verts peu arborés pourront être renforcés et diversifiés et les espaces verts à priori déjà bien arborés pourront faire l'objet d'une analyse plus fine pour compléter la végétation présente (diversification des essences notamment). Une réflexion sur la gestion de ces espaces permet aussi d'améliorer leur qualité en termes de services écosystémiques.

Certains **espaces imperméables non bâtis** ont été renseignés, comme les **parkings**, les **places**, les **cours d'établissements scolaires**, les **aires de jeux** ou encore les **terrains de sport**.



Les **alignements d'arbres** ont été analysés et catégorisés en fonction de la nature de l'espace situé entre les pieds d'arbres : **alignements d'arbres végétalisés, perméables mais non végétalisés ou imperméables**. Les alignements d'arbres en milieu urbain sont de véritables corridors écologiques, d'autant plus lorsqu'ils sont complétés d'une végétation basse. Une surface

perméable permet un plus grand volume de sol disponible pour le bon développement des racines de l'arbre, favorisant sa stabilité, ainsi qu'une meilleure gestion des eaux pluviales. Les pieds d'arbres perméables peuvent par ailleurs recueillir et infiltrer les eaux de ruissellement des surfaces imperméables situées à proximité.



Avant



Après

2024 : SÉLECTION DES SITES ET PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS

Les potentiels de désimperméabilisation et de renaturation situés dans les zones les plus exposées au dérèglement climatique ont été présentés à la **Direction de la transition écologique, qui porte l'étude**, au **pôle Parcs, jardins et espaces naturels** et au **pôle Ingénierie espaces publics, qui réalisent les études de faisabilité et portent les travaux**. Un échange a également eu lieu avec le **service Renouveau urbain de l'Eurométropole de Metz** pour identifier les interactions avec les projets prévus dans le cadre du renouvellement urbain dans le quartier de Patrotte-Metz-Nord.

En fonction des **contraintes** et des **usages** présents sur les sites identifiés, plusieurs d'entre eux ont été retenus pour faire l'objet d'études de faisabilité et intégrés au programme opérationnel. Lorsqu'il n'était pas possible d'agir sur les espaces concentrant le plus d'enjeux, des interventions sur des espaces situés à proximité ont été identifiées pour proposer davantage d'espaces de nature aux habitants, favoriser la biodiversité, réduire le ruissellement des eaux pluviales, etc.

ÉTAT DES LIEUX DE L'EXISTANT ET PROPOSITIONS D'ACTIONS

Un diagnostic environnemental fin a été réalisé pour chaque site retenu (température de surface en journée et au crépuscule, concentration en particules fines, risque inondation, espèces recensées à proximité du site, etc.). Des passages sur site ont été réalisés pour analyser l'existant, notamment les strates végétales, les équipements, les contraintes techniques visibles (lampadaires, stationnements, etc.).

En fonction des enjeux et des contraintes identifiés sur les sites, **plusieurs types d'aménagements ont été proposés : désimperméabilisation, végétalisation, création d'ouvrage de gestion alternative des eaux**

pluviales, mise en place de revêtements clairs, modification de l'éclairage, installation de nichoirs, de tables, de bancs ou d'arceaux vélos, etc.

Les recommandations du **Plan pluie de l'Eurométropole de Metz**, adopté en juin 2025, ont permis d'adapter au mieux les propositions sur les aménagements d'infiltration des eaux pluviales.

L'**outil Sesame** a été utilisé pour identifier les essences les mieux adaptées au contexte et aux enjeux identifiés.

Zoom sur le parking du stade Baron Dufour

Quartier Devant-les-Ponts

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Adresse : rue Louis Madelin

Superficie : 1 000 m²

Type de milieu : parking

Nature du foncier : Eurométropole de Metz



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Température de surface en journée : 40,5°C

Température de surface au crépuscule : 21°C

Concentration moyenne annuelle en PM_{2,5} : 8 µg/m³

Risques naturels : **zone Orange du PPRI** et à **proximité immédiate d'une zone rouge** (complexe sportif Baron Dufour)



ÉTAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

Strates végétales : herbacée, arborée

Nombre d'arbres : alignement de 14 arbres avec une fosse continue

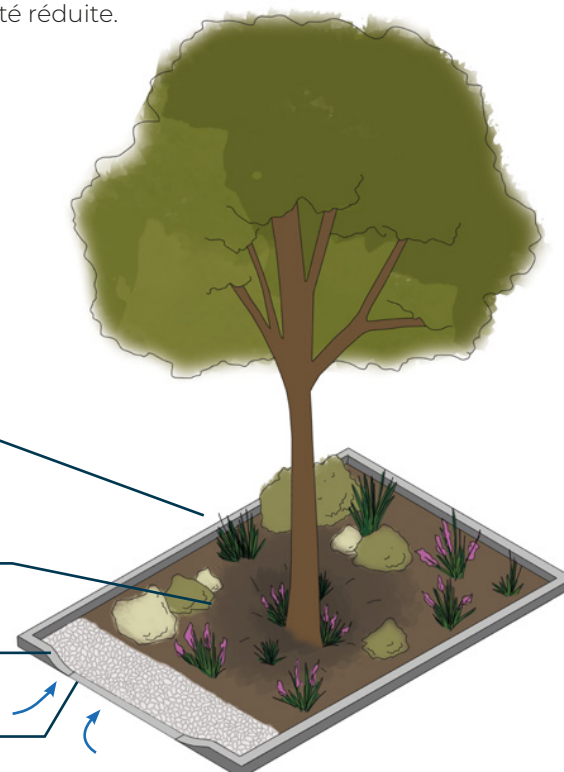
Nombre de places de stationnement : 31 dont 1 place PMR

Autres éléments à prendre en compte : béton en mauvais état ; cheminement piéton peu fonctionnel



1/ DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET VÉGÉTALISATION DE PLUSIEURS PLACES DE STATIONNEMENT SUR LE PRINCIPÉ DE L'ARBRE DE PLUIE

3 places de stationnement pourraient être neutralisées pour planter des **arbres de pluie** afin de **créer des zones ombragées sur la partie du parking non végétalisée et infiltrer une partie des eaux pluviales**. Un arbre de pluie est un arbre dont la fosse de plantation d'au minimum 10 m² permet de déconnecter du réseau d'eaux pluviales une surface de 100 m². Les eaux de ruissellement sont ainsi stockées grâce à une tranchée d'infiltration et une légère dépression autour de l'arbre. La réorganisation du parking permet de conserver 30 places de stationnement, dont 1 place pour les personnes à mobilité réduite.



Fosse d'arbre de 10 m² minimum

Zone en dépression végétalisée pour favoriser la diversité

Tranchée d'infiltration

Entrée dégagée et en pente

2/ AGRANDISSEMENT DE LA FOSSE DE L'ALIGNEMENT D'ARBRES ET SÉCURISATION DU CHEMINEMENT PIÉTON //////////////////////////////////////

Le cheminement piéton est actuellement positionné à l'arrière de l'alignement d'arbres, qui possède une fosse continue. Les usagers du parking sont donc contraints de le traverser pour regagner le cheminement, provoquant un piétinement des pieds d'arbres. Le parking étant suffisamment large, les places de stationnement situées contre l'alignement pourraient être reculées, de manière à créer un cheminement piéton sécurisé entre les places de stationnement et l'alignement. L'ancien cheminement piéton pourrait être désimperméabilisé pour agrandir la fosse de l'alignement d'arbres et créer des poches de stockage pour infiltrer les eaux pluviales. **L'alignement d'arbres et les trois arbres de pluie permettront de déconnecter la totalité du parking du réseau.**



III Proposition d'aménagement



Zoom sur l'intersection des rues Baron Dufour et René Paquet

Quartier Devant-les-Ponts

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Superficie : 100 m²

Type de milieu : espace résiduel

Nature du foncier : Ville de Metz



L'espace résiduel situé à l'intersection des rues Baron Dufour et René Paquet n'a actuellement aucun usage. La surface est suffisamment importante pour être **désimperméabilisée et végétalisée avec un arbre de haute tige**. Un banc pourrait également être installé pour créer un **jardin de poche pour les habitants du quartier et les usagers du complexe sportif**.



Zoom sur l'intersection des rues de la Pouponnière et Xavier Roussel

Quartier Devant-les-Ponts

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Superficie : 180 m²

Type de milieu : terre-plein

Nature du foncier : Eurométropole de Metz



Le terre-plein central situé à l'intersection des rues de la Pouponnière et Xavier Roussel est entièrement minéralisé. Après la réalisation des études de faisabilité, cet espace d'environ 25 m² pourrait être **désimperméabilisé et végétalisé avec un arbre de haut jet**, pour maintenir la visibilité des usagers, et un couvre-sol, nécessitant peu d'entretien. Les bordures de l'espace vert pourront être ouvertes pour **infiltrer une partie des eaux pluviales de la voirie**.



2025 : DES TRAVAUX DÉJÀ ENGAGÉS !

Zoom sur la place Saint-Fiacre

Quartier Devant-les-Ponts



Avant

Remplacement des lampadaires
pour réduire la pollution lumineuse



Après

Décaissement et
enherbement de la place

Installation de bancs
autour de la statue

Création de
cheminements en
béton désactivé

Zoom sur le parvis de l'église du Saint-Sacrement

Quartier Devant-les-Ponts



Avant

Désimperméabilisation des
pieds d'arbres (santé des
arbres, infiltration des eaux
pluviales)

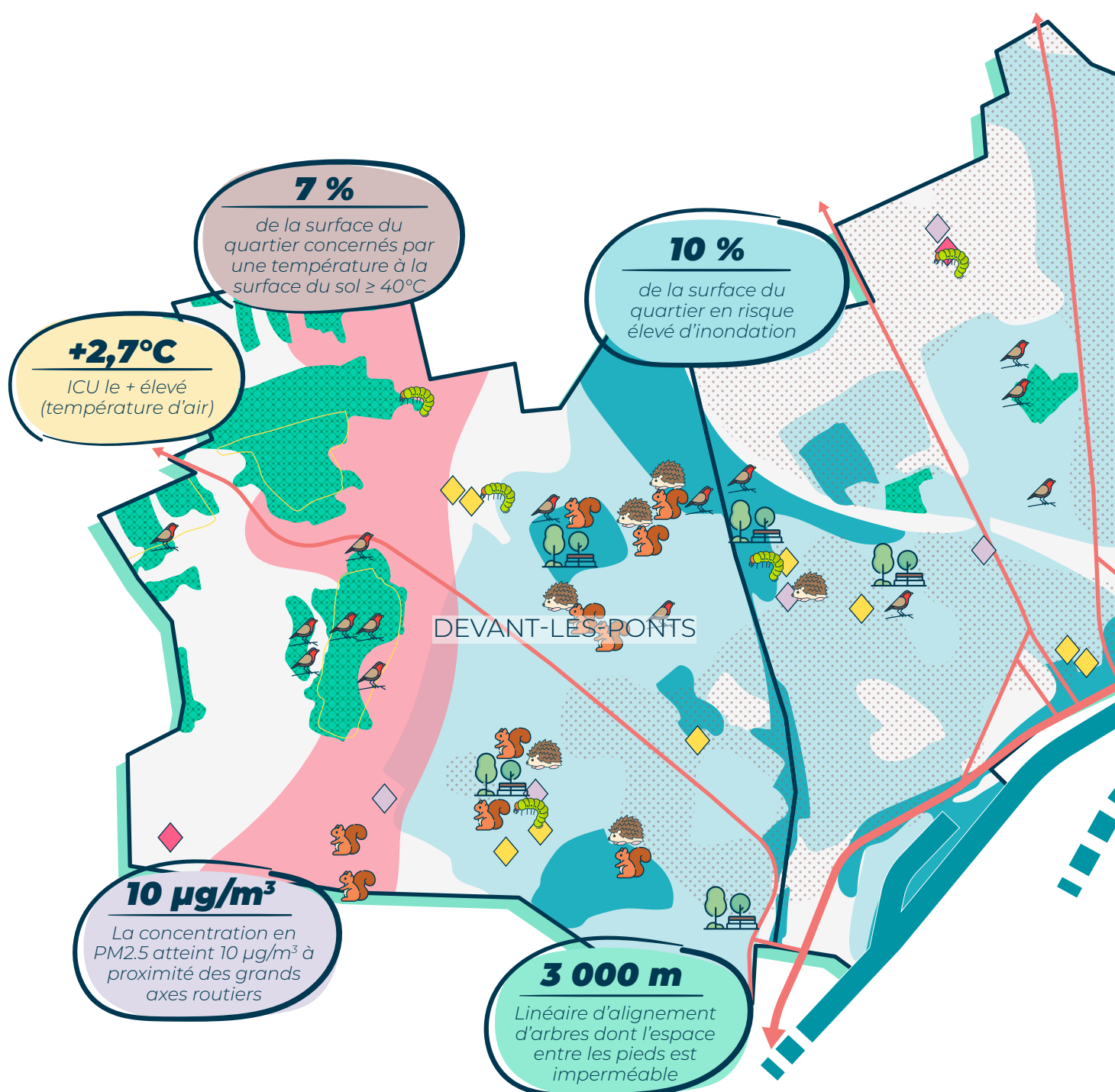
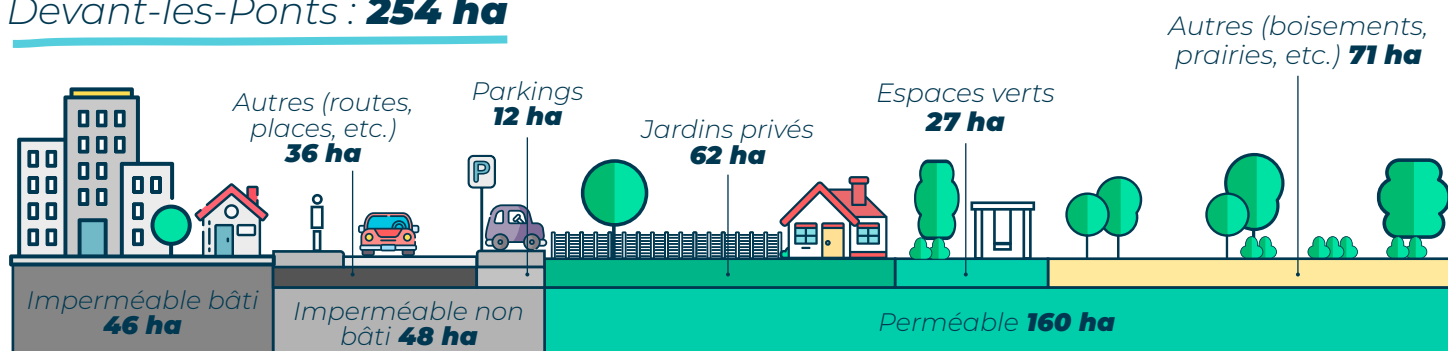


Après

Plantation d'un couvre-sol

SYNTHÈSE DES ENJEUX DE VULNÉRABILITÉ ET DES POTENTIELS DE RENATURATION SUR DEUX QUARTIERS MESSINS

Devant-les-Ponts : 254 ha

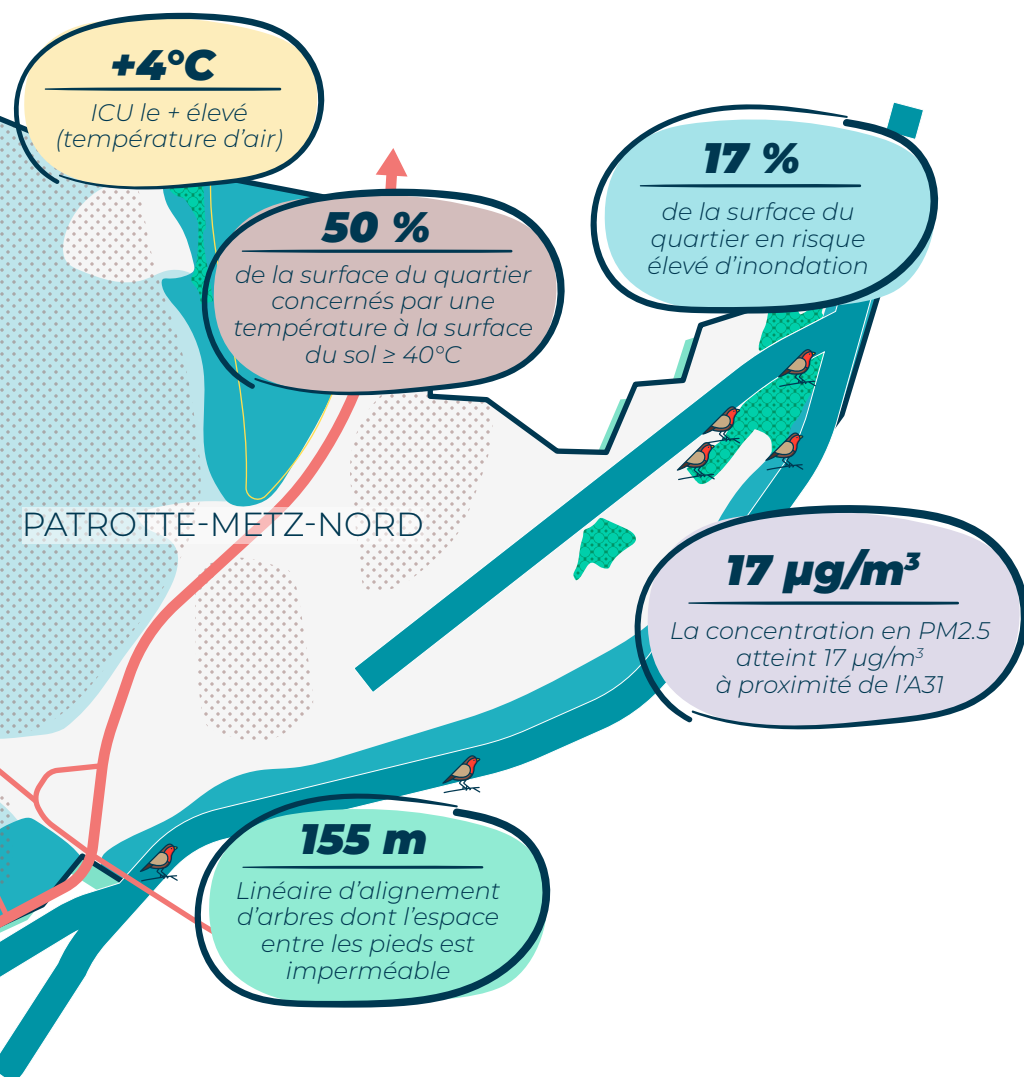


-  Parcs et jardins
-  Exposition forte au retrait-gonflement des sols argileux
-  Température de surface $\geq 40^{\circ}\text{C}$
-  Arbre traité contre la chenille processionnaire du chêne
-  Boisement de feuillus et mixtes
-  Réservoir de biodiversité d'intérêt métropolitain

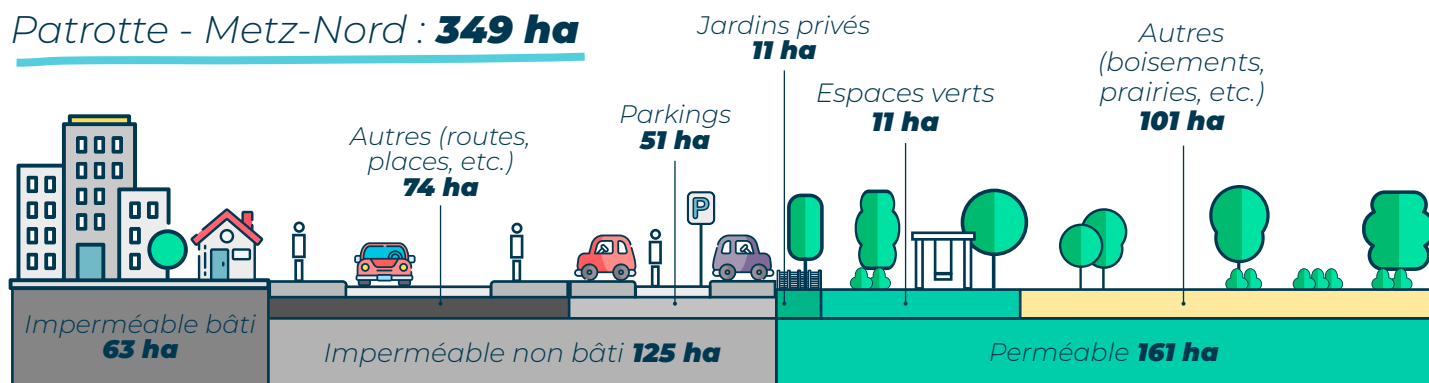
-  Risque élevé d'inondation
-  Risque modéré d'inondation
-  Écureuil roux
-  Hérisson d'Europe
-  Avifaune
-  Crèche
-  École
-  Ehpad et résidence senior



Sources : DataGrandEst, Eurométropole de Metz, Ville de Metz, Nassima Hassani, DDT57, Atelier des territoires, AGURAM



Patrotte - Metz-Nord : **349 ha**





POUR ALLER + LOIN



Découvrez les solutions fondées sur la nature dans notre mémo (Re)faire une place à la nature

Retrouvez-le sur notre site, page **PUBLICATIONS**, rubrique **ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE & CLIMAT**

Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle

27 place Saint-Thiébauld 57000 METZ /// 03.87.21.99.00 /// contact@aguram.org

www.aguram.org /// [@agenceaguram](https://www.instagram.com/agenceaguram)

Directeur de la publication : Régis Brousse /// Étude réalisée par : Laurine Brasseur, Mathilde Robert
Date de parution : décembre 2025 /// Conception graphique et cartographique : Jérémy Hoffmann, Mathilde Robert ///
Crédit photographique : AGURAM